

BPJEPS AAN

**Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport**

Activités Aquatiques et de la Natation

**DOSSIER D'INSCRIPTION
PROMOTION 2011**

**Veillez nous retourner ce dossier d'inscription dûment
complété avant le 20 mai 2011 (date limite de réception)**

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation

- ⇒ **UC*1** Etre capable de communiquer dans des situations de la vie professionnelle
- ⇒ **UC 2** Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- ⇒ **UC 3** Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
- ⇒ **UC 4** Etre capable de participer au fonctionnement de la structure
- ⇒ **UC 5** Etre capable de préparer une action d'animation dans le champ des activités aquatiques
- ⇒ **UC 6** Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation dans le champ des activités aquatiques
- ⇒ **UC 7** Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques
- ⇒ **UC 8** Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des activités aquatiques
- ⇒ **UC 9** Etre capable de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques
- ⇒ **UC 10** Etre capable de s'adapter aux caractéristiques de l'emploi dans le domaine des activités aquatiques

* UC : Unité Capitalisable

FINANCEMENTS DE LA FORMATION

- ⇒ **Contrat d'apprentissage** par convention avec le CFA-Sport Méditerranée
- ⇒ **Contrat de Professionnalisation**
- ⇒ **Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)** vérifiez vos droits d'accès à ce contrat auprès de votre agence Pôle Emploi ou votre Mission Locale
- ⇒ **Financement POLE EMPLOI** vérifiez vos droits d'accès à ce financement auprès de votre agence Pôle Emploi ou votre Mission Locale
- ⇒ **Financement Conseil Général** (FAJ dédié à la formation) vérifiez vos droits d'accès à ce financement auprès de votre Mission Locale
- ⇒ **Financement individuel (CIF, FONGECIF...)**

DATES DE LA FORMATION

Date des exigences préalables :	28 mai 2011
Date des épreuves écrites:	28 mai 2011
Dates des entretiens :	8, 9 et 10 juin 2011
Date des épreuves physiques complémentaires :	16 et 17 juin 2011
Date du début de la formation :	05 septembre 2011
Date de la fin de la formation :	31 août 2012
Durée en centre de formation :	630 heures
Durée en entreprise :	1155 heures
Durée totale :	12 mois

PIECES A FOURNIR

- La présente demande accompagnée de 2 photos d'identité
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un **certificat médical** de non-contre-indication à l'exercice des activités aquatiques daté de moins de **3 mois à la date de la clôture de l'inscription** ;
- Certificat individuel de la Journée de la Défense et de la Citoyenneté (**JDC**) ou **attestation de recensement** ;
- Une copie de l'attestation de formation aux Premiers Secours en Equipe niveau 1 (**PSE I**)
- 3 enveloppes standards affranchies au tarif en vigueur, 1 enveloppe grand format (A4) affranchies à 2,18 € et les enveloppes doivent être **libellées au nom et adresse du candidat**
- Une promesse d'embauche du futur employeur (Facultatif au moment de l'inscription).
- Un CV ;
- Une lettre de motivation ;
- Tronc commun au B.E.E.S. 1er degré (**facultatif**).
- Attestation de Responsabilité Civile

Diplômes permettant d'être dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation (joindre les pièces justificatives)

Dispense du test de performance sportive :

- Une attestation de réalisation d'un 800 mètres nage libre minimum en compétition de référence officielle de la Fédération Française de Natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Natation. Cette attestation est signée par le Directeur Technique National de la natation.
- « Pass'Sports de l'eau » délivré par l'Ecole de Natation Française (ENF).

ORGANISATION DE LA FORMATION

Rythme moyen de l'alternance,
2 jours 1/2 en centre
et 2 jours 1/2 en structure
d'accueil (entreprise)

- ⇒ En structure d'accueil : l'employeur désigne un tuteur qui assurera la formation professionnelle du stagiaire au sein de l'entreprise. Titulaire d'un diplôme de niveau au minimum équivalent à celui préparé par le stagiaire, le tuteur devra faire valoir une expérience professionnelle de 3 années.
- ⇒ Au Centre de Formation : la formation spécifique aux Métiers du Sport est dispensée par des formateurs diplômés et dûment habilités par les Services de Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Montpellier.

Un document de liaison assurera le lien entre le tuteur et le centre de formation.

Le statut particulier de l'apprenti ou du salarié bénéficiant d'une formation financée par son employeur

- Il bénéficie :
- ⇒ d'un contrat à durée déterminée d'un an de type particulier ;
 - ⇒ d'une couverture sociale ;
 - ⇒ de 5 semaines de congés payés par an ;
 - ⇒ de l'accompagnement d'un Maître d'apprentissage : sa mission consiste à accompagner l'apprenti, à le guider dans la réalisation des tâches et à lui servir de référent durant la durée du contrat.

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous devez :

- ⇒ Avoir 18 ans au moment des tests de sélection.
- ⇒ Etre titulaire du certificat de Premiers Secours en Equipe niveau 1 (**PSE1**), à jour de la formation continue..
- ⇒ Etre titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (**BNSSA**).
- ⇒ Avoir satisfait aux tests de sélection organisés par le CFMS.

Le tuteur doit :

- ⇒ Etre salarié de la structure employeur,
- ⇒ Etre au moins titulaire du BEESAN 1er degré,
- ⇒ Justifier de 3 ans d'expérience professionnelle d'éducateur sportif.

Tests de sélection :

- ⇒ Parcourir une distance de 800 mètres en nage libre en moins de 16 minutes et un 200m 4N (< 4' pour les filles et < 3'45 pour les garçons)
- ⇒ Une dissertation de 2 heures.
- ⇒ Un entretien avec un jury portant sur le projet professionnel du candidat.

IDENTITE

NOM : Prénom :
Epouse : Sexe :
Né(e) le : \ \ Lieu : Nationalité :
Adresse :
CP : VILLE :
Portable ☎ : \ \ \ \ Domicile ① : \ \ \ \
Email :
N° de sécurité sociale de l'apprenti :

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Nom ou raison sociale :
Adresse :
CP : VILLE :
☎ : \ \ \ \ ① : \ \ \ \
Date de début de contrat : \ \ et date de fin de contrat : \ \
Nom du responsable de la structure :
Nom du Maître d'apprentissage :

*Pas obligatoire
au moment du passage
des tests de sélection*

REPRESENTANT LEGAL (si l'apprenti est mineur)

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : VILLE : ☎ : \ \ \ \

SITUATION ACTUELLE:

FORMATION INITIALE

- Dernière classe ou dernier semestre suivi :
- Date de sortie du système scolaire ou universitaire :
(Date effective ou prévue)
- Niveau scolaire ou universitaire atteint ou en cours :
 CAP BEP BEPC BAC BAC + 2 BAC + 3 et +
- Dernier diplôme obtenu :
- Diplômes sportifs ou fédéraux obtenus :
- Equivalences entre diplômes universitaires et diplômes sportifs du
Ministère des Sports ou diplômes étrangers :
 Oui Lequel ? Non

☐ DEMANDEUR D'EMPLOI : vous devez prendre contact avec le Pôle Emploi dont vous dépendez

■ Date d'inscription à Pôle Emploi :

■ N° d'inscription à Pôle Emploi :

■ Indemnisation Pôle Emploi: ☐ oui ☐ non

■ Bénéficiaire du RMI : ☐ oui ☐ non

☐ SALARIE : profession.....

■ Type de contrat ☐ CDI ☐ CDD ☐ CAE ☐ Contrat de professionnalisation

Autres :(précisez) :.....

■ Congé individuel formation (CIF) :
.....

■ Organisme financeur sollicité :
.....

☐ APPRENTISSAGE (18 à 25 ans) :

■ Structure employeur :
.....

■ Maître d'apprentissage :
.....

☐ AUTRE STATUT : (précisez) :
.....

FINANCEMENT

Avez-vous déjà été aidé au titre de la formation professionnelle ? :

■ Si oui, à quelle date ?.....

■ Avec quel organisme ?

■ Mode de financement envisagé :

☐ Auto financement ☐ Financement (précisez) :

Je soussigné (nom prénom).....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à : le (Signature du candidat)

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Activités Aquatiques et de la Natation

Je soussigné (e),

Docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité " Activités Aquatiques et de la Natation " ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M.

candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté, à la date de ce jour/...../....., aucune contre-indication médicale apparente :

— à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation [s'il / elle y est soumis(e)] ;

— et à l'exercice des activités professionnelles visées par la formation.

J'atteste en particulier que M.présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4 / 10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1 / 0 pour chaque œil. Soit au moins : 3 / 10 + 1 / 10 ou 2 / 10 + 2 / 10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4 / 10 + inférieur à 1 / 10.

Avec correction :

— soit une correction amenant une acuité visuelle de 10 / 10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1 / 10) ;

— soit une correction amenant une acuité visuelle de 13 / 10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8 / 10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10 / 10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN

A. - Activités professionnelles pratiquées en alternance au cours de la formation.

Le candidat au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité "Activités Aquatiques et de la Natation", est amené à :

- encadrer et animer des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'initiation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge.

Il peut être amené à assurer la sécurité des activités aquatiques.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B. - Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation.

a) Test de performance sportive.

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

b) Test technique de sauvetage

Epreuve n° 1

Elle consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite " en canard ", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 2 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre ;
- lors du remorquage, le mannequin devant avoir les voies aériennes dégagées, la face de son visage se trouve au-dessus du niveau de l'eau.

Ce parcours doit être accompli en moins de 2 minutes 40 secondes. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. Il ne doit pas

repandre pied mais il est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Épreuve n° 2

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- le départ est donné par un coup de sifflet. Le candidat effectue une épreuve de sauvetage en moins de 4 minutes 20 secondes sur une distance totale de 250 mètres ;

Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;

- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin et à une profondeur comprise entre 2 mètres et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;

- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;

- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;

- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;

- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face du visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;

- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente.

- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Épreuve n°3

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en assurant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse et se situe à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord :

- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité tout en la rassurant ;

- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le sauveteur effectue une vérification des fonctions vitales, puis il explique succinctement la démarche qu'il compte mettre en oeuvre pour assurer le secours à la victime.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port de combinaison, de lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

C. - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap.

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus. »